

	SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE	04 février 2013
		N° 2013/02
<b>SNPS Info</b>		

## ACTIONS DE GREVE EN VUE

Suite à trois dépôts de préavis de grève, dont deux du SNPS, chaque membre du personnel, de toutes les zones de la police locale, ou de la police fédérale, peut, cette semaine, arrêter le travail et faire grève. Peu importe que vous apparteniez au cadre opérationnel ou au CALog, en tant que membre du personnel de la police intégrée, vous pouvez faire grève, dès à présent, et jusqu'au dimanche 10 février.

Les raisons pour lesquelles nous avons déposé ces préavis de grève sont exposées plus largement dans notre pamphlet "Insatisfaits". D'une part, nous voulons relever l'immobilisme et même la résistance que nous rencontrons du cabinet du secrétaire d'Etat Bogaert pour l'exécution de nos dossiers statutaires et accords syndicaux. D'autre part, nous avons également soulevé la problématique des nombreuses grèves des agents pénitentiaires pour lesquelles toujours aucune solution n'a été apportée.

La Ministre de l'Intérieur reconnaît nos griefs et, suite à nos préavis de grève, interviendra auprès du secrétaire d'Etat Bogaert. Toujours concernant les grèves des gardiens de prison, nous avons signalé à la délégation de l'autorité que, endéans les deux mois, nous voulions un signal clair de la volonté d'apporter une solution à ce problème afin que la police ne soit plus amenée à intervenir dans les prisons.

Pour l'instant, aucune action de grève nationale n'est encore planifiée. Par contre, nous encourageons les présidents provinciaux à lancer des actions locales. Ceux qui souhaitent faire grève n'ont pas besoin de s'expliquer ou de se justifier sur leur motivation. Nous avons déjà agi de la sorte. Il vous suffit, au début de votre service, de signaler que vous êtes en grève et que vous n'assurez pas votre service, à moins bien sûr, qu'entretemps, vous n'ayez déjà été réquisitionnés.

Vu que le dossier relatif à la semaine volontaire de 4 jours n'est toujours pas finalisé, nous vous encourageons tous à promouvoir symboliquement ce régime de prestations à 4/5<sup>e</sup> temps en faisant un jour de grève, de préférence le jeudi 7 février. D'autres actions ou journées de grève sont bien entendu possibles dans le courant de la semaine. Pour les actions, suivez les mots d'ordre qui pourront être diffusés par vos délégués. Pour rappel, les grévistes peuvent demander une indemnité de grève (voir sur notre site internet sous la rubrique « Formulaires »). Vous pourrez également y trouver les directives à suivre en cas de grève.

Ceux qui le souhaitent peuvent nous transmettre des photos des actions entreprises afin que les photos les plus originales et ludiques puissent être mises en valeur. De tout cœur, nous vous souhaitons à tous beaucoup de plaisir dans vos actions.

Gert Cockx  
Président National